



Maniez le béton frais en toute sécurité !

Conseils de mise en œuvre

Le béton est un matériau minéral formulé à partir de 4 éléments de base (ciment, sable, graviers et eau). Il est important de respecter certaines règles de sécurité avant sa mise en œuvre pour éviter tout contact prolongé avec la peau et les yeux (risque de brûlures, d'allergies ou de rougeurs).

Une fois durci, le béton ne présente plus aucun risque. C'est un matériau inerte.

La règle d'or de la protection : éviter le contact avec la peau et les yeux

Avant toute manipulation du béton frais, il est indispensable de se protéger et de travailler en sécurité.

Quelques précautions simples à prendre :

- > Porter des gants imperméables (pas de gants de cuir)
- > Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail
- > Porter des bottes étanches et des genouillères imperméables afin d'éviter tout contact avec les pieds et les genoux
- > Porter des lunettes de protection
- > Tenir les enfants éloignés des lieux de mise en œuvre
- > Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras

4 gestes à proscrire :

- > Manipuler du béton ou mortier frais à mains nues
- > Lisser avec les doigts sans protection
- > Prendre à mains nues un outil imprégné de béton ou mortier frais
- > S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment sans protection imperméable

Même lorsqu'il n'est pas obligatoire, le port d'un casque est recommandé pendant les travaux.



Que doit-on faire en cas de contact avec la peau ou les yeux ?

- > Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, entre la peau et tout accessoire porté comme une montre.
- > Veiller à ce que le béton ne coule pas entre le vêtement couvrant et la paire de bottes
- > Les vêtements imprégnés de béton frais doivent être retirés rapidement et la partie de la peau, en contact avec le béton, nettoyée correctement.



La réglementation selon la fiche de données de sécurité des bétons prêts à l'emploi courants (BPS, BCP, Mortiers, Coulis, Graves)

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : **Danger.**

Composants dangereux : **Clinker de ciment Portland, produits chimiques.**

Mentions de danger (CLP) :

- H315 - Provoque une **irritation cutanée,**
- H317 - Peut provoquer une **allergie cutanée,**
- H318 - Provoque des **lésions oculaires graves.**

Conseils de prudence (CLP) :

- P280 - Porter des **gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage,**
- P302+P352 - En cas de contact avec la peau : **Laver abondamment à l'eau,**
- P305+P351+P338 - En cas de contact avec les yeux : **rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.**
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Continuer à rincer,
- P310 - Appeler immédiatement un médecin,
- P333+P313 - En cas d'**irritation ou d'éruption cutanée** : consulter un médecin,
- P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets autorisée.

**Si, malgré ces précautions,
il y a irritation persistante ou douleur,
consulter un médecin**

www.centres-antipoison.net